SECOURS AUX RÉFUGIÉS D'ALGÉRIE

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge vient de publier, en français et en anglais, le rapport final sur l'action de secours entreprise par elle, de 1959 à 1962, en faveur des réfugiés d'Algérie, en Tunisie et au Maroc. Il fallait pourvoir à la subsistance d'un nombre toujours croissant de réfugiés, soit quelque trois cent mille en 1962, c'est-à-dire au moment de leur rapatriement.

Le rapport s'ouvre sur un message de M. Schnyder, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, dans lequel ce dernier évoque l'étroite et fructueuse collaboration entre la Ligue et l'institution qu'il dirige, au cours de cette action. Puis un avant-propos du secrétaire général de la Ligue, M. Beer, rappelle que cette action « allait donner naissance à l'une des plus grandes opérations de secours que la Ligue ait jamais réalisée » ; il rend hommage à toutes les Sociétés nationales qui ont participé à cette belle œuvre qu'il caractérise ainsi : « Elle fut non seulement une action d'assistance en faveur des deshérités, mais aussi une opération d'espoir ; elle a sauvé de la mort, mais aussi elle a fait revivre ; elle a réconforté celui qui était déraciné, mais elle l'a aussi réintégré dans sa communauté d'origine. »

La brochure reflète fort bien, par le texte et surtout par l'image, les péripéties de cette opération. Une grande place est laissée aux photographies prises sur les lieux. Les scènes de désolation côtoient celles de la joie devant un bol de lait ou de soupe ; ou bien devant une pièce de vêtement qui remplacera enfin de misérables hardes.

Ce rapport contient d'abord un historique du problème puis, après avoir évoqué les premières mesures prises par la Croix-Rouge en 1957, il s'étend, sous le titre «Assistance en Tunisie et au Maroc», sur la mise sur pied du programme et sur l'organisation de cette importante action qui se poursuivit jusqu'au retour des réfugiés dans leur propre pays. Une annexe établit le total des contributions reçues par l'intermédiaire de la Ligue et du Haut-Commissariat, et qui s'éleva à plus de 96 millions de francs suisses.

J.Z.